



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Lutter contre les stéréotypes filles - garçons

Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance
remis par le **Commissariat général
à la stratégie et à la prospective**

à **Najat Vallaud-Belkacem**, Ministre des Droits des
femmes et Porte-parole du gouvernement

Mercredi 15 janvier 2014



Travaux coordonnés par

Marie-Cécile Naves

Vanessa Wisnia-Weill



Contact Presse :

Jean-Michel Roullé,

Responsable de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

Port. : 06 46 55 38 38

www.strategie.gouv.fr

**RAPPORT
DISPONIBLE
SUR**



www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Lutter contre les stéréotypes filles - garçons

Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance

Les femmes n'ont-elles pas gagné le combat de l'égalité ? se demandent certains. Depuis cinquante ans, des progrès ont été accomplis, de nombreuses lois garantissent en principe l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, femmes et hommes ne participent pas de la même manière à notre société, que ce soit dans les sphères politiques, professionnelles, associatives ou intimes : ils et elles ne sont pas à parité dans les organes de représentation politique, ne s'impliquent pas de façon similaire dans la parentalité et les relations privées, ne travaillent pas dans les mêmes secteurs. Ces schémas se mettent en place dès la jeunesse : filles et garçons ne font pas les mêmes choix de filières d'études, n'ont pas le même rapport au corps et s'engagent diversement dans les activités scolaires, sportives ou culturelles. Et ces différences posent plusieurs problèmes de justice sociale.

Si les nombreuses lois pour l'égalité peinent à s'appliquer, c'est que les écarts dans les parcours sociaux, familiaux et professionnels des hommes et des femmes ne peuvent être la simple résultante de préférences individuelles. Ils résultent aussi de systèmes de représentations figés, de clichés de ce qui fait traditionnellement le masculin et le féminin. Il faut donc lutter contre ces stéréotypes qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune.

La complexité du sujet réside dans sa dimension systémique. Ainsi, on voit un effet de circularité, où l'inégalité des trajectoires professionnelles des femmes et des hommes renvoie à l'inégal partage du temps domestique et parental, et à une division sexuelle du travail (secteurs et métiers peu mixtes, "choix" d'orientation et parcours scolaires afférents encore assez divergents entre garçons et filles) formatant elle-même très tôt les enfants et les adolescents dans des représentations stéréotypées qui perpétuent ces dissymétries et ces inégalités socio-professionnelles.

Le rapport met précisément à jour de nouveaux éléments et des effets cumulatifs propres aux diverses institutions de socialisation de l'enfance et l'adolescence. Un faisceau de contraintes contribuent ainsi à fermer le choix des possibles des garçons et des filles, tout particulièrement dans les milieux populaires ou plus défavorisés en restreignant leurs possibilités de mobilité.

Afin que la "distinction de sexe" ne soit plus stigmatisante, il s'avère nécessaire d'en renforcer la prise de conscience, par l'ensemble des acteurs concernés, pour ouvrir le champ des possibles dès la jeunesse.

En conséquence, plusieurs questions se posent. Comment favoriser un changement global des mentalités visant aussi bien les garçons que les filles (par exemple adoption par les hommes de métiers considérés traditionnellement féminins et vice versa), en tenant compte des asymétries de départ ? Comment défendre également des actions permettant d'atteindre une mixité plus réelle et d'assurer une approche systémique jouant sur plusieurs leviers complémentaires ?

Ce rapport, à partir des différents enseignements faits par les auteurs, présente **30 propositions** qui apportent des réponses, et des solutions, à ces questions. Il s'articule autour des chapitres suivants :

- **La socialisation des jeunes enfants** : pour plus d'implication des pères et de mixité dans les métiers de la petite enfance
- **Orientations scolaires et métiers** : une insuffisante mixité qui pénalise surtout les jeunes moins qualifiés
- **Inégalités et discriminations filles-garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire**
- **Inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents**
- **La santé des jeunes au féminin et au masculin** : stratégies pour combler les inégalités
- **Approfondissement** : les industries de l'enfance

LES PROPOSITIONS

1 ■ SOCIALISATION PRÉCOCE

L'assignation des femmes et des hommes à des fonctions sociales clivées conditionne encore largement leurs destins sociaux divergents. En effet, l'inégalité subie par les femmes en matière de trajectoires professionnelles renvoie à l'inégal partage des tâches domestiques et parentales, la **division sexuée du travail "formatant" elle-même très tôt les enfants dans des schémas stéréotypés**. 99 % des salariés des établissements d'accueil des jeunes enfants sont des femmes ; le taux de masculinisation atteint son maximum avec 3 % d'hommes parmi les éducateurs de jeunes enfants ; on compte seulement 7 % d'hommes parmi les professeurs des écoles). À la maison comme à la crèche ou à l'école pré-élémentaire, les enfants sont très majoritairement pris en charge par des femmes et font très vite le lien entre "pourvoyeur de soin ou d'éducation" et "activités féminines". Faut-il alors admettre que l'assignation historique des femmes à la sphère domestique a disqualifié les activités de "soin" (de care), assimilées à une sphère de l'intime distincte de la sphère publique, laquelle est "valorisée par les hommes et les femmes socialement avantagés et conçue comme seul lieu du politique" et de la réalisation de soi ?

Dans cette perspective, l'enjeu pour l'action publique est d'élaborer des instruments à même de **promouvoir et de démocratiser un modèle à "deux apporteurs de revenus et deux apporteurs de soins"** où hommes et femmes peuvent accéder à la gamme diversifiée des activités humaines. Cela engage précisément un certain idéal de conditions de développement de l'enfant, qui associe mieux les hommes et les femmes. Au-delà de la sphère familiale, il a vocation à se concrétiser dans le champ de la petite enfance, notamment par la masculinisation du *care*. Dans les pays

les plus exemplaires à cet égard (le Danemark, la Norvège, voire plus récemment l'Allemagne dans certaines zones urbaines), un facteur clé de la montée en mixité tient à son inscription dans un plan plus global d'investissement social sur l'accueil du jeune enfant, reposant notamment sur un paradigme d'éveil et d'éducation de l'enfant (à rebours d'une approche historiquement plus sanitaire).

PROPOSITION N° 1

Concevoir et proposer des dispositifs de préparation à la naissance (PNP) au sein des maternités ainsi que d'accompagnement à la parentalité au sein des PMI et des REAAP, plus inclusifs des futurs pères et des pères, en adaptant leurs supports, leurs contenus, leurs horaires.

PROPOSITION N° 2

Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle chez les pères par l'expérimentation (notamment par l'État en tant qu'employeur) de nouvelles formes de flexibilité positive de l'emploi (*job sharing*, télétravail, etc.) redonnant un contrôle à tous les salariés sur leurs agendas, ainsi que par la promotion d'une "charte des temps flexibles positifs" auprès des entreprises, des administrations et du tiers-secteur.

PROPOSITION N° 3

Établir un recueil de bonnes pratiques d'implication des pères (participation à l'encadrement des activités et aux animations, aux temps d'échanges sur les questions relatives à l'enfant, etc.) à destination des professionnels de la petite enfance.

PROPOSITION N° 4

Initier un plan national d'action pour la montée en mixité des métiers de la petite enfance au sein du futur "Plan métiers de la petite enfance". Dans ce cadre, fixer un objectif incitatif de progression des effectifs masculins en formation à horizon de cinq ans ; sensibiliser les conseillers du service public de l'emploi et des Missions locales à un accompagnement des hommes vers les métiers de la petite enfance ; appuyer cette démarche par une campagne de promotion ciblée sur les hommes en parcours de réorientation/reconversion/réinsertion professionnelle ; élaborer une ingénierie de formation adaptée.

2 ■ ORIENTATIONS SCOLAIRES ET MÉTIERS

Si le secteur du *care*, majoritairement occupé par les femmes, continue de renvoyer à une éthique et des compétences de "nature" prétendument féminine, les hommes sont assignés à des métiers associés à la force et à la technique dans l'industrie, la construction ou le transport. **Seuls 17 % des métiers comportent entre 40 % et 60 % des deux sexes.** Cela contribue directement au renforcement des stéréotypes chez les jeunes, notamment en matière d'orientation scolaire. En progression dans le champ des métiers qualifiés – à l'exception notable de l'informatique –, **la mixité est en recul chez les moins diplômés**, la segmentation entre métiers féminins et masculins y étant du reste très marquée. Cela recoupe par ailleurs un phénomène insuffisamment connu : à l'issue de la classe de troisième, plus de 20 % des jeunes – garçons ou filles – vont se retrouver "démixés" à un âge clé de la socialisation : ce sont essentiellement ceux qui rejoignent l'enseignement professionnel ou technologique où les classes populaires sont surreprésentées. Ce manque

de mixité va réduire les opportunités professionnelles des jeunes, tout particulièrement des filles, enfermées dans un nombre de métiers plus réduits.

Dès lors, il importe de déterminer des secteurs et métiers clés sur lesquels un effort stratégique de montée en mixité est nécessaire, au-delà du seul effort en faveur des filles ingénieurs, qui a globalement porté ses fruits même si le processus n'est pas achevé. Par ailleurs, il convient de décliver le marché du travail, encore trop segmenté entre les sexes, pour favoriser les perspectives d'insertion professionnelle des jeunes. Il faut tenir compte des asymétries existantes, **la meilleure réussite scolaire des filles ne devant pas cacher une moindre intégration professionnelle, pour les moins qualifiées**, qui tient à plusieurs facteurs : une concurrence directe avec les filles titulaires d'un diplôme en post-bac sur les filières très "féminines" telles que la compatibilité, la gestion ou le secrétariat, une forme d'évincement de fait de l'apprentissage et des filières professionnelles les plus porteuses, et des parcours difficiles pour celles qui transgressent.

PROPOSITION N° 5

Sur le modèle des bonnes pratiques étrangères, **impliquer les familles pour faire découvrir les métiers à dominante masculine aux filles et à dominante féminine aux garçons** et développer des campagnes publiques donnant à voir des parcours atypiques pour les banaliser aux yeux de l'opinion publique.

PROPOSITION N° 6

Modifier les rythmes du processus d'orientation en classes de troisième et de seconde pour favoriser un questionnement permettant aux jeunes d'envisager un parcours atypique au regard de leur sexe. En particulier, pour les élèves susceptibles de s'orienter en lycée professionnel, favoriser le dialogue entre les familles

et/ou les chefs d'établissement et conseillers d'orientation et les branches/chambres de métiers et de l'artisanat plus tôt (premier trimestre de troisième) afin de mieux faire connaître les métiers stratégiques pour la montée en mixité et les conséquences en termes d'emploi.

PROPOSITION N° 7

Intégrer dans les tableaux de suivi nationaux et régionaux des contrats de professionnalisation la dimension de la mixité des formations suivies, et des métiers exercés et secteurs pratiqués.

PROPOSITION N° 8

En privilégiant les métiers à la fois "non mixtes", porteurs d'emploi et embauchant des jeunes, **déterminer au niveau interministériel une liste de secteurs et de métiers stratégiques pour la montée en mixité¹**. Sur ces secteurs et métiers ciblés, dessiner une action cohérente articulant les leviers complémentaires (en direction des entreprises, des écoles, etc.) pour améliorer la mixité au sein des métiers et des spécialités de formation et minimiser les effets néfastes pour ceux qui seraient incités à rejoindre des parcours atypiques au regard de leur sexe.

Mieux informer les conseillers des missions locales et de Pôle Emploi, notamment en montrant les dynamiques possibles pour les choix de carrières atypiques au regard du sexe, tant en termes d'insertion que de trajectoires professionnelles ascendantes sur cette liste de métiers stratégiques.

PROPOSITION N° 9

Dupliquer les campagnes menées sur le thème "les filles et les sciences" en campagnes sur "les filles et la technologie" (dont l'informatique).

PROPOSITION N° 10

Généraliser les conventions entre l'État et les régions en faveur de la mixité et de l'égalité à la fois dans les filières de formation et dans les métiers, en associant les rectorats. Dans le cadre de ces conventions État-région, déterminer des contrats d'objectifs sectoriels intégrant une logique de montée en mixité ciblée sur des secteurs ou des métiers (cf. proposition 7 déclinée sur le bassin d'emploi) impliquant conjointement les employeurs (notamment *via* les fédérations professionnelles, les chambres de métiers et de l'artisanat) et les écoles (établissements, rectorats).

- Informer les prescripteurs de ces priorités et des possibilités afférentes (enseignants, chef d'établissement et conseillers d'orientation), de sorte qu'ils puissent ensuite orienter de manière plus diversifiée les jeunes garçons et filles.
- Ouvrir dès le premier trimestre de troisième à un dialogue avec les chambres de métiers et de l'artisanat pour les collégiens pressentis pour une orientation en voie professionnelle : les conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat pourraient par exemple recevoir les familles dans les établissements ou donner des conseils sur les dossiers.
- Conduire une campagne grand public à destination des collégiens et des familles préalablement informés, les diriger vers les ateliers et les dispositifs découverts organisés au niveau de la région, mettre en place des dispositifs incitant à découvrir un métier masculin pour les filles et un métier féminin pour les garçons.

PROPOSITION N° 11

Négocier avec les branches professionnelles, les fédérations professionnelles ou les réseaux locaux d'employeurs des objectifs chiffrés de montée en

1. Cette démarche est complémentaire des préconisations du chapitre 1 en faveur d'une masculinisation des métiers de la petite enfance, la montée en mixité dans les métiers de la petite enfance étant un élément clé de l'assouplissement des représentations en matière de segmentation du marché du travail entre métiers dits féminins et métiers dits masculins.

mixité ciblée dans l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Pour ce faire :

- développer des conventions avec les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés), en particulier ceux qui sont le plus en lien avec les petites entreprises ;
- développer le tutorat renforcé pour aider les jeunes filles à trouver des stages d'apprentissage dans les métiers ciblés, et à s'y maintenir ;
- établir un catalogue de bonnes pratiques au niveau national et des performances mixité des CFA (Centres de formation d'apprentis) en région ;
- développer l'action des ARACT (Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail) dans les secteurs ou les métiers qui auront été considérés comme stratégiques par rapport à une politique de développement de la mixité professionnelle ;
- inciter les entreprises à inclure un suivi de la montée en mixité dans les emplois et en apprentissage ;
- former et informer les missions locales sur ces objectifs pour les contrats de professionnalisation.

PROPOSITION N° 12

Développer l'apprentissage et de façon générale l'alternance dans des métiers à dominante féminine où l'apprentissage est traditionnellement peu présent² par exemple à l'occasion des COM (Contrats d'objectifs et de moyens).

3 ■ PRATIQUES ÉDUCATIVES ET SOCIALISATION SCOLAIRE

La réussite scolaire des filles, globalement supérieure à celle des garçons, et la mixité obligatoire dans l'enseignement public laissent penser que l'école n'est pas défavorable aux filles, voire qu'elle leur est plus favorable qu'aux garçons.

Du reste, l'inquiétude est croissante quant au décrochage des garçons, surtout en français, et en particulier dans les milieux populaires. En réalité, les stéréotypes de genre ont été intériorisés par les enfants, dès le plus jeune âge : **aux filles, le respect de l'autorité, le calme et l'obéissance ; aux garçons, l'agitation, la rébellion, voire l'agressivité.** En conséquence, les filles développent un comportement – en apparence – plus adapté aux normes scolaires que les garçons. En outre, **les disciplines scolaires ont un sexe** : certaines sont jugées plutôt masculines (sciences et techniques) tandis que d'autres, plutôt "féminines" (français, sciences humaines, langues), sont dévalorisées parce que moins sélectives et moins associées à la réussite sociale.

Dès le début de la scolarisation, la socialisation des garçons et des filles (entre pairs, dans les interactions mixtes et avec les enseignants), très codifiée, est inégale. De plus, **les contenus des programmes et les outils d'apprentissage valorisent le masculin neutre.** Enfin, **les attitudes des personnels scolaires diffèrent envers les filles et les garçons**, les premières étant moins valorisées et moins encouragées, surtout dans les matières jugées compétitives. Les filles ont globalement moins confiance en elles que leurs homologues masculins, surtout à partir de la fin du collège. Elles "choisissent" souvent des filières et des options moins concurrentielles, ce qui n'est pas sans incidence sur leur carrière et leur salaire futurs. En outre, **l'origine sociale des élèves est fortement corrélée à ces inégalités entre les filles et les garçons**, que ce soit dans les relations à l'autre sexe, le rapport au savoir et l'ambition professionnelle.

L'ensemble des acteurs – enseignants, personnels administratifs, éditeurs de littérature, familles – doivent en prendre conscience, afin de contribuer davantage, par leurs pratiques quotidiennes, à l'égalité entre les filles et les garçons (en termes d'interactions, de parité, de neutralité de genre). Ils doivent, pour cela, pouvoir s'appuyer sur des formations et des outils concrets, comme il en existe dans certains pays.

2. Il s'agit par exemple de développer l'apprentissage pour les métiers d'agents d'entretien, d'aides-soignants ou d'aides à domicile. Pour ce dernier métier le nombre d'apprentis resterait limité compte tenu des relations employés/employeurs spécifiques du secteur, mais pourrait le cas échéant se développer davantage dans les structures collectives. Il faut mentionner que des CFA des services à la personne existent d'ores et déjà.

PROPOSITION N° 13

Contractualiser avec les éditeurs un nombre équilibré de personnages féminins et masculins, et une répartition équilibrée des rôles sociaux des hommes et des femmes, dans les manuels et la littérature pédagogiques.

PROPOSITION N° 14

- **Mettre en place des méthodes pédagogiques qui s'adressent et profitent à tous les élèves, pour des raisons différentes selon les filles et les garçons, afin de compenser leurs faiblesses réciproques.** Par exemple, l'usage de l'ordinateur dans les cours de français.
- **Associer les pères aux activités de lecture** en s'inspirant d'exemples étrangers.

Ces dispositifs pourraient concerner en priorité les écoles, collèges et lycées situés dans les quartiers défavorisés (RRS, Réseaux de réussite scolaire ; RAR, Réseaux Ambition réussite).

PROPOSITION N° 15

Inscrire dans les "piliers de compétences" (note de vie scolaire, notes en classe) des compétences informelles et transversales, appréciées dans le monde du travail : investissement dans la vie associative, capacité à parler en public, à travailler en équipe, à faire un exposé, à prendre des responsabilités.

PROPOSITION N° 16

Favoriser en classe, au quotidien, la constitution de groupes et de binômes mixtes et, dans la mesure du possible, paritaires.

PROPOSITION N° 17

Dans la lignée des propositions de la "Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons,

les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018)", **former les directeurs d'école, les principaux de collège et les proviseurs de lycée, ainsi que les conseillers d'éducation et d'orientation et les recteurs pour développer une meilleure mixité dans les filières et une plus grande neutralité des attentes vis-à-vis des élèves, via l'introduction d'outils pédagogiques plus diversifiés.** Pour ce faire :

- inclure des modules de formation continue, du primaire au lycée ;
- à l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESEN), mettre en place une formation initiale obligatoire.

PROPOSITION N° 18

Créer des centres de ressources identifiables par tous et pérennes regroupant les outils pour améliorer l'égalité filles-garçons à l'école (conseils aux enseignants et éducateurs, outils concrets, livres, etc.). Mettre en place un système de "Foire aux questions" sur Internet.

Avoir un référent dans chaque école (qui peut être le directeur, le principal ou le proviseur, ou bien un enseignant formé aux stéréotypes de genre dans les pratiques quotidiennes) et veiller à l'effectivité de la présence d'un référent dans chaque académie. Aborder le sujet dans le cadre des réunions pédagogiques.

PROPOSITION N° 19

Pour lutter contre le partage inégalitaire des espaces de jeux et de détente, s'inspirer des évolutions de l'architecture scolaire dans certains pays, qui visent le bien-être des enfants³. **Faire connaître les bonnes pratiques d'utilisation mixte de la cour de récréation et des espaces de pratique d'activités sportives ou culturelles.**

3. Sauneron S. (2013), "Favoriser le bien-être des élèves, condition de la réussite éducative", *La Note d'analyse*, n° 313, Centre d'analyse stratégique, janvier, www.strategie.gouv.fr/content/bien-%C3%AAtre-%C3%A9l%C3%A8ves-NA313.

PROPOSITION N° 20

Sanctionner les violences verbales et physiques à caractère sexiste, dans la classe ou dans la cour, contre les autres élèves ou les personnels éducatifs, en les qualifiant comme telles. Comme le préconise la “Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018)”, les notions d'égalité et de respect mutuel entre les filles et les garçons pourraient être insérées dans le règlement intérieur des établissements scolaires, en complément de la Charte de la laïcité.

4 ■ PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

Les pratiques culturelles et sportives de la jeunesse ont considérablement évolué depuis les années 1980 (massification scolaire, développement des outils numériques, démocratisation de la culture, fonction socialisatrice croissante des institutions de loisirs). Mais elles demeurent à la jonction de la transmission (par la famille, les pairs ou les médias), de l'éducation, du divertissement et de la consommation. Selon le milieu socioéconomique d'origine, les enfants et les adolescents ont des pratiques très différenciées (sport *versus* activités artistiques, par exemple). Par ailleurs, la compétition sportive est surtout masculine ; les loisirs “sérieux” (notamment la lecture) sont surtout féminins. Les filles adoptent plus tôt que les garçons les consommations, pratiques et usages de la culture adolescente. Mais tous convergent dans l'utilisation de l'ordinateur. Quant aux transgressions (choix de pratiques contraires aux normes), elles sont plus faciles pour les filles (les garçons devant notamment surmonter la peur d'une stigmatisation pour homosexualité).

Cependant, les institutions culturelles comme sportives persistent dans l'illusion de la mixité ou des goûts et compétences “naturels” des filles et des garçons. Il importe donc de sensibiliser parents, éducateurs, institutions culturelles, associations et fédérations sportives aux enjeux d'égalité, en s'inspirant de plusieurs programmes étrangers. Le processus de démocratisation de la culture et du sport doit davantage prendre en compte les inégalités filles-garçons. L'identité sexuée – et les normes qui l'accompagnent – se construit de manière très importante dans les loisirs, notamment parce que ceux-ci mettent en scène le corps.

PROPOSITION N° 21

L'encouragement à une plus grande diversité des pratiques sportives des filles et des garçons passe par une sensibilisation des parents, des professionnels (médecins, éducateurs), des institutions (école) et des acteurs associatifs (clubs) à la problématique de l'inégalité des sexes et des bienfaits du sport pour tous. Il faut lutter contre l'idée que le sport est une “affaire de garçons” et contre la dichotomie entre les sports “masculins” et “féminins”. L'insistance sur les enjeux de lien social, de santé et de bien-être de l'enfant peut être un levier. Des campagnes de sensibilisation pourraient être envisagées dans les clubs, les écoles et les communes.

PROPOSITION N° 22

Introduire les enjeux de mixité pour, à terme, viser la neutralité vis-à-vis du sexe dans les campagnes de sensibilisation du grand public à l'activité physique, avec des messages différents pour les filles et les garçons ou en mettant, à égalité, des personnages féminins et masculins dans tous les spots et brochures, et sur toutes les affiches (chez le médecin et le pédiatre). Évaluer leur impact par des études de réception.

PROPOSITION N° 23

Programmer des études sur l'enfance et l'adolescence en y incluant la problématique du genre. La plupart des données disponibles portent sur une tranche d'âge, une activité ou un milieu social. Il y aurait pourtant plus à apprendre d'études :

- longitudinales : en suivant les mêmes enfants au fil du temps, on pourrait collecter des informations et mieux comprendre les processus de prise et déprise des pratiques et de construction des goûts, leurs variations selon le genre, mais aussi l'origine et les trajectoires sociales ;
- pluridisciplinaires : en s'inspirant des *gender studies* anglo-saxonnes, qui croisent, autour de la thématique du genre, les apports de l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales ;
- transversales : en abordant ensemble culture et sport en parallèle avec l'école, les relations familiales, mais aussi la santé, le bien-être, les représentations du monde, afin de se nourrir des dynamiques croisées de l'ensemble de ces champs.

PROPOSITION N° 24

Faire évoluer les pratiques des fédérations et des clubs :

- au moment du vote des subventions municipales, regarder comment les clubs se positionnent en matière de mixité des pratiques sportives (évaluation *a posteriori* de l'utilisation des financements) ;
- introduire dans la réglementation des fédérations sportives l'exigence de mixité des pratiques, dans tous les clubs, dès le plus jeune âge ;
- sensibiliser les personnels encadrants aux stéréotypes et aux inégalités filles-garçons dans la formation initiale des éducateurs sportifs (intégrer des modules sur l'égalité hommes-femmes dans l'obtention du brevet

professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; mettre à disposition des outils pratiques pour faire face à situations concrètes) ;

- proposer des guides pratiques d'activité, sur le modèle de ceux rédigés pour les enseignants pour aller vers davantage de mixité des activités en insistant sur les enjeux de loisir, de lien social et de santé, et pas seulement de compétition.

PROPOSITION N° 25

Favoriser la mixité des usages des infrastructures sportives de la politique de la ville et des initiatives municipales (équipements de pratique libre en salle et à l'extérieur), en sortant du masculin neutre, par des politiques volontaristes. Communiquer sur les enjeux de santé et de lutte contre la sédentarité auprès des pouvoirs publics, des associations, des éducateurs et des familles.

5 ■ SANTÉ

La santé des jeunes Français comme des jeunes Françaises est globalement satisfaisante. Pourtant, certains indicateurs, notamment en matière de comportements à risque, se révèlent préoccupants, de manière plus ou moins aiguë selon le sexe. La socialisation différenciée des filles et des garçons contribue à les exposer tendanciellement à des risques distincts. La ligne de fracture se situe dans la représentation de comportements conçus comme féminins (fragilité et sensibilité) et masculins (force et résistance) : ces "devoir-être" différents, assimilés dès l'enfance, influencent la prise de risque et l'expression des symptômes, jouant sur l'état de santé des jeunes. On observe ainsi des comportements davantage violents et risqués chez les garçons et des symptômes davantage liés à la santé mentale chez les filles, avec toutefois un alignement progressif des filles sur les garçons, qui peut être le reflet d'un besoin

d'affirmation de soi dans un environnement social valorisant les comportements masculins. En outre, le rapport au corps chez les adolescents est fortement construit selon des normes entretenues par les médias et par les pairs.

En découlent des souffrances engendrées par les idéaux entretenus de minceur féminine et de musculature masculine. Par ailleurs, les assignations identitaires peuvent entraîner une sous-détection des problèmes chez ceux qui s'écartent du comportement attendu (par exemple, les filles souffrant d'addiction ou les garçons anorexiques) ou des risques anticipés (sous-détection des violences sexuelles sur les garçons), soit parce qu'ils recourent moins au système de soins, soit parce que les professionnels de santé les prennent en charge différemment. En France, le genre comme déterminant des inégalités de santé est relativement ignoré, là où il est couramment admis dans le monde anglo-saxon, tant dans la pratique médicale que dans la réflexion universitaire.

PROPOSITION N° 26

Expérimenter en laboratoire l'inclusion de logos d'avertissement dans des campagnes publicitaires ou sur des photographies publiées dans la presse pour signaler que les silhouettes ont été retouchées.

PROPOSITION N° 27

Réaliser des évaluations scientifiques de l'efficacité de différentes campagnes publiques de prévention, afin de déterminer quelle stratégie de communication fonctionne le mieux auprès des jeunes.

PROPOSITION N° 28

Expérimenter la mise en place d'un bilan de santé préventif pour les jeunes inscrits en sixième et en troisième. Ce bilan devra être effectué par un médecin formé à cet effet.

PROPOSITION N° 29

Sensibiliser les professionnels de santé :

- en développant un module dans leur formation initiale présentant les liens entre le genre et la santé et leurs impacts concrets dans la pratique quotidienne ;
- en intégrant dans les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé la dimension de genre lorsque celle-ci peut se révéler importante dans la prise en charge ;
- en invitant les sociétés savantes à traiter du sujet dans divers supports de communication.

PROPOSITION N° 30

Créer des supports d'information expliquant aux parents comment leurs conduites éducatives peuvent entraîner, à leur insu, des risques sanitaires pour leurs filles et leurs garçons.



Jean Pisani-Ferry
Commissaire général
à la stratégie
et à la prospective

LE MOT DU COMMISSAIRE

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont connues : les femmes comptent pour 46 % des salariés du privé mais 20 % des cadres dirigeants et 20 % des membres des conseils d'administration du CAC 40⁴. Les femmes cadres dirigeantes sont payées 32 % de moins que les hommes – en équivalent-temps plein⁵. 82 % des temps partiels (souvent contraints) sont féminins⁶. La retraite moyenne des femmes (y compris les avantages accessoires, et notamment les pensions de réversion) représente 72 % de celle des hommes⁷.

De nombreuses lois ont tenté de lutter contre ces inégalités, en affirmant tout d'abord le principe de l'égalité, puis en punissant les inégalités de traitement : droit de vote et d'éligibilité en 1944, droit de gérer ses biens propres et de travailler sans l'autorisation de l'époux en 1965, principe d'égalité salariale en 1972 puis 2006, principe d'égalité professionnelle en 1983 puis 2001, mixité des écoles publiques en 1975, etc.

Néanmoins des inégalités socioéconomiques significatives entre hommes et femmes perdurent. Comme le rappellent régulièrement les institutions internationales⁸, celles-ci posent non seulement un problème de justice mais aussi d'efficacité économique. La situation est d'autant plus paradoxale, et choquante, que les parcours scolaires et universitaires des femmes n'ont cessé de s'améliorer, pour dépasser ceux des hommes.

C'est la raison pour laquelle Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, a demandé au Commissariat général à la stratégie et à la prospective de réfléchir de manière transversale au problème des stéréotypes entre les filles et les garçons, dans l'enfance et l'adolescence, en couvrant l'ensemble de leur vie quotidienne.

La conclusion des auteurs du rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill est que la recherche d'égalité bute sur les attitudes et les rôles sociaux. En d'autres termes, que les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi, et très profondément, d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune.

4. Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, chiffres de 2011.

5. INSEE, chiffres de 2009.

6. Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, chiffres de 2009.

7. DREES : www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraite-edition-2013.pdf.

8. Voir par exemple OCDE (2012), *Inégalités hommes/femmes : il est temps d'agir*.

Le rapport se départit, dans son ton, de la neutralité distante propre aux documents administratifs et aux écrits scientifiques. L'éthique de la conviction y est fortement présente. Mais il se fonde sur une synthèse de travaux de recherche et une série de faits et d'analyses, pour certains nouveaux, qui concourent, selon la logique du faisceau d'indices, à étayer la thèse selon laquelle les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité hommes-femmes. Notamment :

- en dehors de la famille, la prise en charge des petits enfants demeure une "affaire de femmes". Toutes professions confondues, le taux moyen de masculinisation se situe entre 1,3 % et 1,5 % dans le secteur de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants et atteint seulement 3 % dans le périmètre plus restreint des structures collectives ;
- seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, sont mixtes, au sens où la proportion d'hommes (ou de femmes) y est comprise entre 40 % et 60 % ;
- à l'issue de la classe de troisième, plus de 20 % des jeunes – garçons et filles – se retrouvent dans des filières comportant moins de 30 % d'élèves de l'autre sexe. C'est surtout vrai dans l'enseignement professionnel ou technologique ;
- malgré leur meilleure réussite scolaire les filles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons. Quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 vont en S, mais c'est seulement le cas de 6 filles sur 10 ;
- les enquêtes montrent qu'en moyenne, et bien qu'ils n'en aient pas toujours conscience, les enseignants ont moins d'interactions avec les filles qu'avec les garçons (44 % contre 56 %) ;
- les garçons font plus de sport que les filles, surtout à partir de l'adolescence : en 2002, 77 % des garçons et 60 % des filles de 12 à 17 ans pratiquaient un sport ou une activité sportive en dehors de l'école. Cet écart a augmenté de 14 points en cinq ans, et il atteint 30 points dans les foyers les plus défavorisés ;
- les filles investissent plus que les garçons les loisirs culturels. On retrouve toutefois un biais selon l'origine sociale : par exemple, 10 % des filles d'ouvriers contre 5,5 % des fils d'ouvriers pratiquent une activité artistique quotidienne à 17 ans alors que ces taux deviennent paritaires chez les enfants de cadres (respectivement 14 % et 15,5 %) ;
- on constate une importante sous-détection des maltraitances, particulièrement chez les garçons. Parmi les personnes ayant subi des violences sexuelles durant leur enfance, seuls 8 % des hommes et 20 % des femmes ont été repérés comme en danger par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Parmi celles ayant enduré des violences physiques répétées, 6 % des hommes et 12 % des femmes ont été pris en charge par l'ASE⁹.

9. Ce constat est en partie corroboré par l'enquête Contexte de la sexualité en France réalisée en 2006 par l'INSERM et l'INED, qui établit que parmi les personnes ayant connu des agressions sexuelles, 71 % des femmes en ont parlé à quelqu'un, contre 44 % des hommes.

Ce faisceau d'éléments, et d'autres que détaille le rapport, suggère que pour les jeunes hommes et femmes, l'éventail des choix est singulièrement plus étroit dans les faits qu'il ne l'est en droit. C'est en particulier le cas pour les enfants des milieux populaires ou défavorisés. Que les invitations à fermer le champ du possible viennent de l'entourage familial, du milieu scolaire, de l'institution éducative elle-même ou de représentations stéréotypées formées dès la petite enfance, elles sont autant de limitations à l'exercice de la liberté individuelle, autant d'entraves à l'épanouissement, autant de facteurs d'inégalité.

Face à cette situation les politiques publiques ne peuvent se borner à l'affirmation du principe d'égalité et à la répression des discriminations. Elles doivent aussi veiller à la neutralité effective des institutions publiques et encourager une plus grande mixité des parcours, des filières et des métiers. Comme le notait l'OCDE en 2012, "le partage plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes implique une évolution des normes, des cultures, des mentalités et des attitudes".

Par le passé, des politiques volontaristes ont déjà fait leurs preuves : l'exemple des femmes ingénieures – passées de 3 % en 1982 à 34 % dans les nouvelles générations – est archétypal. Cependant, ces politiques ciblées ne se sont pas diffusées dans le reste des filières scolaires, notamment dans l'enseignement professionnel. Le rapport invite à aller plus loin et formule une série de recommandations en vue d'une action volontariste.

Par-delà les suggestions spécifiques, cependant, Marie-Cécile Naves, Vanessa Wisnia-Weill et leurs co-auteurs invitent avant tout les décideurs publics à se fixer l'objectif de réformer l'architecture des choix offerts aux individus. Même si elles empruntent à d'autres références, même si elles ne se reconnaissent pas nécessairement dans le paternalisme libertaire de Richard Thaler et Cass Sunstein¹⁰, ce qu'elles nous disent est que le *nudge* ou plutôt la série de *nudges* qui orientent subrepticement les comportements des enfants, des adolescents, et de chacun d'entre nous, sont porteurs de différenciations infondées et, finalement, d'inégalités. Il faut donc travailler sur ces micro-incitations dont chacune a l'air insignifiante mais dont la somme nous rend moins libres.

Pour le décideur public, ce programme n'est pas des plus aisés à mettre en œuvre. Il faut de la finesse pour réformer l'architecture des choix sans verser dans le paternalisme impérieux. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'y atteler.

10. Voir Thaler R. H. et Sunstein C. R. (2008), *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*, Yale University Press.

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Travaux coordonnés par
Marie-Cécile Naves
Vanessa Wisnia-Weill



LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES FILLES - GARÇONS

UN ENJEU D'ÉGALITÉ ET DE MIXITÉ DÈS L'ENFANCE

Rapport disponible sur strategie.gouv.fr

Retrouvez les dernières actualités
du Commissariat général
à la stratégie et à la prospective sur :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [CommissariatStrategieProspective](https://www.facebook.com/CommissariatStrategieProspective)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Créé par décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective se substitue au Centre d'analyse stratégique. Lieu d'échanges et de concertation, le Commissariat général apporte son concours au Gouvernement pour la détermination des grandes orientations de l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long termes de son développement économique, social, culturel et environnemental. Il contribue, par ailleurs, à la préparation des réformes décidées par les pouvoirs publics.



Contact presse :

Jean-Michel Roullé, responsable de la communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

www.strategie.gouv.fr